

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 11 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit et le 11 Avril, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans la salle des Mariages à UCEL, en session ordinaire, sous la présidence de M Louis BUFFET, Président de la communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 20H07 en présence de :

**PRESENTS** : Messieurs M. BUGAUD, E. FARGIER, A. CHIRAUSSSEL, JP. CONSTANT (procuration de M. ALLAMEL), J. DURIEU, A. LOYET, M. BOUSCHON, S. CIVIER, G. JALADE, B. PERRUSSET (procuration de G. FANGIER), C. BOUTONNET, R. THIOLLIERE, JC. COURT, L. BUFFET, G. SAUCLES, R. MOULIN, J. DAURY (procuration de P. MANENT), D. BERAL (procuration de P. ROUX), J. SOUBEYRAND, B. MEISS, R. ROURESSOL, J. LE BELLEGO, P. ABEILLON, D. RECCHIA, J. SEBASTIEN, A. LACOSTE (procuration de M. DUBOIS), S. REYNIER, P. LAVIALLE, JC. FLORY, M. CEYSSON, R. LACROTTE, M. TOURVIEILHE.  
Mesdames R DUPLAN, MN. DURAND (procuration de P. GAILLARD), C. FAURE, F. DUMAS, F. NOGIER, C. DUCHAMP, C. SUCHET, C. PASTRE, MF. MARTIN, D. FORBIN, N. BARACAND, D. CHARITA, C. GARCIA

Nombre de conseillers

En exercice : 55

Présents : 45

Procurations : 6

Votants : 51

Absents : 4

Date de convocation : 05/04/2018

**Absents** : Messieurs A. BASTIDE, F. JOUFFRE,  
M. CHAZE et J. SARTRE

En présence des suppléants non votants :  
Monsieur L. JOFFRE

Secrétaire de séance : Monsieur S. CIVIER

**Objet** : Fonds de concours aux communes ex-Vinobre représentatif des annuités d'emprunt sur voirie

La restitution de la compétence voirie communale aux communes ex Vinobre conduit pour celles pour lesquelles des emprunts avaient été souscrits par la CDC du Vinobre aux transferts du capital restant dû sur emprunts. Ce transfert sera réalisé par le comptable public par opérations non budgétaires courant 2018.

Le montant des annuités correspondantes d'emprunt venait en déduction pour chaque commune concernée de l'enveloppe annuelle de travaux allouée par la CDC du Vinobre. Il nous appartient de constater l'indemnisation des communes concernées pour le montant de l'annuité des emprunts qui ne sera plus supportée par la CCBA, étant précisé que certaines échéances ont déjà été honorées en 2018.

En conséquence de quoi, sous réserve de la date de transfert de ces emprunts, un fonds de concours sera versé en 2018 aux communes de Lachapelle et Vinezac pour les montants ci-après retracé, les crédits étant prévus c/657341-822.

En outre et pour les années suivantes, au fur et à mesure de l'extinction des emprunts, le montant des attributions de compensation des communes concernées sera revalorisé du montant de l'annuité échue.

emprunt voirie Vinobre	capital restant dû au 01/01/2018	montant de l'annuité	date d'échéance	date dernière échéance	capital après échéance 2018	annuité 2018
<b>LACHAPELLE</b>	<b>115 879,65 €</b>	<b>16 921,16</b>	10-juin	10/06/2025	115 879,65	<b>16 921,16</b>
<b>MERCUER</b>	<b>26 422,20 €</b>	<b>13 874,60</b>	10-janv	10/01/2019	13 427,46	payée par CCBA
<b>ST ETIENNE F</b>	58 952,02 €	11 064,08	10-janv	10/01/2023	49 951,26	payée par CCBA
	11 763,54 €	12 329,35	01-févr	01/02/2018	0,00	payée par CCBA
total	<b>70 715,56 €</b>	<b>23 393,43</b>				
<b>ST SERNIN</b>	9 842,96 €	<b>10 316,40</b>	01-févr	01/02/2018	0,00	payée par CCBA
<b>VINEZAC</b>	9 906,96 €	5 202,26	10-janv	10/01/2019	5 034,60	payée par CCBA
<b>le Chalendas</b>	259 726,76 €	14 245,50	trimestrielle	01/01/2032	250 613,54	<b>7 122,75</b>
total	<b>269 633,73 €</b>	<b>19 447,76</b>				
<b>TOTAL =</b>	<b>482 651,14 €</b>	<b>83 953,34</b>			434 906,51	<b>24 043,91</b>

Il en est ainsi délibéré à l'unanimité.

« Certifié exécutoire compte tenu de la télé  
transmission de l'Ordonnateur soussigné  
certifie le caractère exécutoire  
par réception en Préfecture »

en date du 26 AVR. 2018

Pour extrait certifié conforme  
Fait à UCEL, le 13 Avril 2018

Le Président,  
Louis BUFFET

